

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	25
Votants par procuration	3
Absents	10
Total des votes	28

7. Finances locales
7.1 décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du sept avril deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme HAKI, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER.

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, M. LEROUX, M. MARE, Mme RETUREAU, Mme VANNIER, M. VOSNIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER

Procurations : Mme CABOT B à M. BURET, M. LEROUX à M. DARMOIS, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY

35-2022 Affectation du résultat 2021 – Budget Principal - Ville de Pont-Audemer

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

VILLE PRINCIPAL							
investissement							
dépenses				recettes			
compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser	compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser
001	2 145 061,57 €	2 145 061,57 €		10	364 793,00 €	516 422,85 €	
10	60 797,00 €	- €	60 796,21 €	204	350 000,00 €	350 000,00 €	
20	300 944,60 €	56 705,05 €	125 380,56 €	13	5 036 598,57 €	2 339 328,61 €	2 179 877,79 €
204	1 065 698,89 €	207 799,01 €	639 592,84 €				
21	2 395 516,04 €	982 294,21 €	786 498,39 €	21			
23	5 046 089,70 €	2 272 511,36 €	1 758 047,22 €	23			
040				040	737 343,00 €	841 706,77 €	
041	170 000,00 €	127 403,93 €		1068	1 810 173,00 €	1 810 173,23 €	
020	115 000,00 €						
16	1 718 500,00 €	1 589 332,49 €		16	1 641 393,23 €	343,02 €	1 200 000,00 €
				024	110 000,00 €		
				041	170 000,00 €	127 403,93 €	
27				021	2 797 307,00 €		
	13 017 607,80 €	7 381 107,62 €	3 370 315,22 €		13 017 607,80 €	5 985 378,41 €	3 379 877,79 €
					déficit hors rar	- 1 395 729,21 €	
					déficit rar inclus	- 1 386 166,64 €	
fonctionnement							
dépenses				recettes			
compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser	compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser
011	4 551 559,50 €	3 435 909,32 €		013	127 236,00 €	220 462,75 €	
012	5 837 920,00 €	5 615 769,35 €		70	308 852,00 €	310 710,07 €	
014	374,00 €	374,00 €		73	6 401 505,00 €	6 714 727,00 €	- €
65	779 010,00 €	759 844,32 €		74	4 732 514,00 €	5 387 976,68 €	
66	267 550,00 €	135 153,54 €	- €	75	244 240,00 €	199 997,34 €	
67	16 800,00 €	13 817,08 €		77	60 800,00 €	177 650,39 €	
042	737 343,00 €	841 706,77 €		78	191 297,00 €	191 296,27 €	
022	121 284,00 €			76	2 175,00 €	2 178,36 €	
023	2 797 307,00 €			002	3 040 528,50 €	3 040 528,50 €	
	15 109 147,50 €	10 802 574,38 €	- €		15 109 147,50 €	16 245 527,36 €	- €

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

CONSIDERANT la nécessité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement au vu du déficit de la section d'investissement, restes à réaliser inclus,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AFFECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 1 386 166.64 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

En section d'investissement :

- Dépenses, compte 001 « résultat de clôture » : 1 395 729.21 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 386 166.64 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 4 056 786.34 €.

Fait à PONT-AUDEMER, le 13 avril 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS

